

*Impôt sur le revenu—Loi*

surtout ceux du centre du pays. Et pourtant, le ministre nous dit que nous réussirons à restreindre la croissance des dépenses publiques en grande partie en cessant d'effectuer les paiements d'indemnisation pour le pétrole à partir des recettes générales du gouvernement et en les attribuant au secteur approprié. Cela a toujours été les consommateurs, comme pour le reste.

Ce n'est qu'un petit groupe ou une catégorie donnée de producteurs, dans une région, dans un secteur, qui se fait avoir. Tout ce que je dis, c'est que si le pétrole était produit en Ontario ou au Québec, nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui. Le gouvernement n'oserait pas s'attaquer à ce groupe de contribuables. Mais pour l'Alberta et la Saskatchewan, il n'y va pas de main morte et c'est ce qu'il a fait jusqu'à présent; mais la démarche devient de plus en plus risquée. De nouveau, les recettes fiscales accuseront une baisse pour 1980. L'impôt sur les sociétés sera moins élevé, c'est-à-dire l'impôt qu'acquitteront et les sociétés étrangères qui font l'extraction et le commerce du pétrole et les centaines de sociétés canadiennes qui seront en butte à toutes sortes de difficultés d'ici un an ou deux, alors que la politique énergétique du gouvernement devrait leur permettre de remonter la pente. Ce sera une répétition de ce qui s'est passé en 1971 et 1972.

● (1620)

Le député de Bow River (M. Taylor) se rappellera, à l'époque où il était ministre du gouvernement albertain, comment les recettes de cette province avaient dangereusement diminué par suite d'une série . . .

[Français]

. . . des «tripoteries» . . .

[Traduction]

. . . c'est ce que j'appellerais . . .

[Français]

. . . tout simplement des «tripoteries» . . .

[Traduction]

. . . de la part de personnes soi-disant brillantes qui traitaient d'une question dont elles ignoraient tout. A ce moment-là, le directeur des recherches pour la Commission d'enquête sur la fiscalité avait reconnu que ces personnes n'avaient pas examiné comment leurs propositions pourraient nuire à l'exploitation des richesses naturelles. C'est ce qu'il a déclaré à l'occasion d'une conférence ou tribune publique sur l'industrie du pétrole tenue à l'école des Beaux-arts de Banff et à laquelle j'assistais. Ce jour-là, le conférencier a eu beaucoup de difficulté à s'en tirer indemne.

De même, nous avons les petits génies du ministère de l'Énergie qui se mettent à jongler avec tout et en arrivent à concevoir une politique énergétique vouée à l'échec avant même d'être mise en œuvre. Toutes les entreprises pétrolières, de même que les observateurs dénoncent cette politique mais le gouvernement se garde bien de la remettre en question. Les provinces intéressées, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, en sont tout époustouffées. A cause de cette politique, je prédis que les recettes fiscales provenant de l'impôt des sociétés et des particuliers accuseront une baisse de plus de 5 p. 100 pour la présente année. Sans compter que 1981 verra la perte de 30,000 emplois dans les trois provinces concernées. Il ne s'agit pas de la suppression d'emplois subalternes, mais de personnes qui touchent d'excellents traitements et salaires l'année durant. Nous parlons de

sociétés canadiennes prospères qui font ressortir l'ingéniosité et l'esprit dynamique de nos hommes d'affaires canadiens.

La situation est attribuable à ces gens qui font des embarras au sujet de la politique énergétique à compter du ministre en descendant et qui ne connaissent rien à l'exploitation de l'industrie pétrolière. Ce sont des imbéciles qui sont tout à fait désorientés. Cette politique aura des effets néfastes sur l'impôt sur le revenu. Par exemple, je signale la plus récente vente de concessions il y a une dizaine de jours. Cette vente ne s'est élevée qu'à 8 millions de dollars quand elle aurait dû atteindre 80 millions, mais personne ne fait de placements. Quarante plates-formes de forage sont parties, une centaine d'autres sont inactives et une autre centaine le deviendront quand les programmes prendront fin car ils ne seront pas remplacés.

C'est à pleurer. J'aurai beaucoup d'autres occasions de revenir sur le sujet. Les ministres responsables, le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. MacEwen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se le verront reprocher très sévèrement.

J'ai une autre remarque à faire à propos de ces trois ministres. C'est au sujet de la politique du gouvernement à l'égard de la valeur des actions des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse. Le lendemain de l'annonce de sa politique, le ministre de l'Énergie s'est vanté que la Bourse avait connu une forte activité à son ouverture et que son énoncé de politique n'avait pas eu de répercussions négatives. Mais à la fermeture, on estimait à plus de 600 millions de dollars la baisse de la valeur nominale des actions des sociétés canadiennes du secteur pétrolier. Cette perte s'est maintenue et n'a pas été récupérée.

La politique consiste à canadianiser le secteur pétrolier. Or, il semble que la canadianisation se traduise par l'effondrement des cours. Si ces gens-là étaient des financiers ou des courtiers en valeurs boursières, on les accuserait de truquer volontairement les cours, en faisant courir des bruits, pour pouvoir ensuite acheter des actions au cours le plus bas. Les ministres ont agi délibérément pour manipuler le marché. Mais nous voyons l'enfant chéri du gouvernement, la société Petro-Canada, se servir de l'argent que l'on a soutiré aux consommateurs canadiens en leur faisant payer un impôt sur le baril de pétrole, pour créer une caisse qui servira à acheter des participations au capital des sociétés pétrolières. C'est un fait. Cela dépasse un peu les prérogatives de ce bill et je demande qu'on m'en excuse, monsieur l'Orateur, mais c'est un fait.

Ce qui me dérange dans ce bill, c'est qu'il ne prévoit aucun allègement des impôts sur les gains en capital. Je suis contre l'imposition des gains en capital sauf dans des cas précis, limités et inévitables. De façon générale, je n'aime pas le principe. L'impôt sur les gains en capital a été introduit pour lutter contre la spéculation foncière. A cette époque, quiconque vendait des terres à des fins commerciales, et pour cela il fallait vendre plus d'une parcelle, était taxé sur l'intégralité des profits qu'il avait réalisés parce qu'il s'agissait d'une entreprise commerciale. La commission royale a siégé longtemps puis elle a publié un rapport qui a fait beaucoup de bruit. Le gouvernement a étudié la question et a décidé d'imposer une taxe de 50 p. 100 sur les gains en capital. Cela veut dire que 50 p. 100 de l'augmentation plutôt que 100 p. 100 a été converti en revenu. La seule exception a été celle de la maison familiale, rurale ou urbaine.